



PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet, tenue le 2 octobre 2023 19 h 45, à la salle du Conseil municipal à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot	Conseiller
M^{mes}	Alice	Lenoir	Conseillère
	Gladys	Mercier,	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Monsieur Jean Doyon est absent.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À 19 h 30 le 2 octobre 2023 à eu lieu l'assemblée de consultation publique relativement à l'adoption du règlement # 359-2023 relatif à la démolition d'immeubles. Madame Joëlle Gendron et monsieur Samuel Surprenant de la MRC de Montmagny étaient présents pour répondre aux interrogations du public. Les questions posées par les citoyens étaient seulement à savoir quels immeubles étaient touchés par ce règlement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

FORMANT QUORUM, la séance est ouverte à 19 h 45, sous la présidence de Monsieur Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière;

23-10-189 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur Michaël Mailhot, APPUYÉ PAR, madame Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant dont les points « AUTRES SUJETS » demeurent ouverts pour la durée de la séance;

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RÉSOLUTION)
- 3.0 LÉGISLATION
 - 3,1 Adoption du règlement # 359-2023 relatif à la démolition d'immeubles (**Résolution**)

4.0 ADMINISTRATION

- 4.1 Adoption du procès-verbal Séance ordinaire du 11 septembre 2023 (**Résolution**);
- 4.2 Adoption des déboursés et comptes à payer (**Résolution**);
- 4.3 Entente 9-1-1 (**Résolution**);
- 4.4 Fonds Région & Ruralité Volet 4 Dépôt de la demande (Résolution);



- 4.5 Entente scolaire-municipale (Résolution);
- 4.6 Demande d'accès pour l'adjointe Retraite-Québec (Résolution);
- 4.7 Demande d'accès pour l'adjointe Desjardins (Résolution);
- 4.8 Révision de la politique et des plans d'action MADA volet 1 (Résolution);
- 4.9 Dépôt de la demande d'aide financière PAFIRSPA (Résolution)
- 4.10 Aide en inspection (Résolution);
- 4.11 Demande de Soutien aux activités Orchestre souper italien;
- 4.12 Renouvellement du programme de la TECQ;
- 4.13 Adhésion au RREMQ;

5.0 SUIVI

- 5.1 CPE Rencontre du Maire avec le ministre de la Famille ;
- 5.2 Pumptrack
- 5.3 Compte rendu Peinture boulangerie

6.0 INFORMATION DU MAIRE

6,1

7.0 CORRESPONDANCE

7.1 Souper-bénéfice annuel 22e édition — Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny;

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Offre de service — Survi-mobile (Résolution);

9,0 TRANSPORT

- 9,1 Soumission Déneigement de la rue Philippe;
- 9.2 Soumission-Déneigement des Stationnements et entrées municipales;

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

12.0 POLITIQUE FAMILIALE



13.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 13,1 Lotissement —Le Boisé des Appalaches phase 3;
- 13.2 Lotissement Argousier;

14.0 LOISIRS ET CULTURE

14.1 Demande des Amis de Panet — Rangement supplémentaire dans la salle communautaire;

15.0AUTRES SUJETS

- 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
- 17.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



ADOPTION DU RÈGLEMENT 359-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu une assemblée publique le 2 octobre 19 h 30 à l'égard de l'adoption du Règlement 359-2023 relatif à la démolition d'immeubles, et ce dans le but de répondre aux interrogations des citoyens;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée publique n'ayant soulevé aucun point qui devait être étudié par le conseil avant l'adoption du règlement;

Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement 359-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

ADOPTÉE

23-10-191

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL — SÉANCE ORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dominic, APPUYÉ PAR madame Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 11 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-10-192

ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Gladys Mercier, APPUYÉ PAR madame Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la greffière-trésorière aux membres du conseil, totalisant un montant de 212 417,42 \$





CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du conseil. (Règlement # 297-2007).

Hnnell The cove Annick Grégoire-Bégin

Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE

23-10-193

ENTENTE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit resigner l'entente 9-1-1 AVEC BELL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR monsieur Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

AUTORISER madame Annick Grégoire-Bégin, directrice générale à signer tous documents relatifs à cette entente;

ADOPTÉE

23-10-194

<u>FONDS RÉGION & RURALITÉ VOLET 4-DÉPÔT DE LA DEMANDE</u>

Considérant que la Municipalité a élaboré un projet pour la création d'un Pumptrack;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation);

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité mandate comme représentant, Annick Grégoire-Bégin, directrice générale pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation)

ADOPTÉE

23-10-195

ENTENTE SCOLAIRE — MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure une entente avec le Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud pour le prêt du gymnase aux citoyens de Saint-Fabien-de-Panet pour la pratique de certains sports ;

CONSIDÉRANT QU'EN contrepartie la Municipalité assumera les frais de déneigement pour le stationnement de l'école primaire Chanoine-Ferland à Saint-Fabien-de-Panet;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par madame Gladys Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

AUTORISER la directrice générale Annick Grégoire-Bégin à signer l'entente entre la Municipalité et le centre de service scolaire selon le projet d'entente soumis aux conseillers;

ADOPTÉE

23-10-196

<u>DEMANDE D'ACCÈS POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE</u> — RETRAITE QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'adjointe administrative madame Élizabeth Dufresne-Gagnon ait ses propres codes d'identification;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par madame Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale Annick Grégoire-Bégin à faire les démarches et de signer tous documents nécessaires auprès de Retraite-Québec pour l'obtention des codes.

ADOPTÉE

23-10-197

<u>DEMANDE D'ACCÈS POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE</u> — CODE D'ACCÈS DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'adjointe administrative madame Élizabeth Dufresne-Gagnon ait ses propres codes d'identification;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par madame Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale Annick Grégoire-Bégin à faire les démarches et de signer tous documents nécessaires auprès de Desjardins pour l'obtention des codes.

ADOPTÉE

23-10-198

MADA

CONSIDERANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité;

CONSIDERANT QUE la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif;

CONSIDERANT QUE la MRC va déposer une demande collective pour la révision de la politique et des plans d'action MADA (volet 1) des municipalités de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE





Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que madame Stéphanie Roy soit nommée responsable de la question des aînés et de la famille de la municipalité.

Que les travaux de mise à jour de la politique et des plans d'action MADA (volet 1) seront réalisés sous la coordination de la MRC.

ADOPTÉE

23-10-199

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'APPUYER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de St-Fabien-de-Panet appuie le projet pump-track afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil municipal de la municipalité de St-Fabien-de-Panet s'engage à ce que le site soit accessible et gratuit pour tous les usagers.

ADOPTÉE

23-10-200

<u>DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ — INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ADJOINTS</u>

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc.;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q -2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q -2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet par résolution # 23-08-171 avait désigné madame Mélissa Gagné inspectrice principale et fonctionnaire désigné, et en son absence mesdames Aminata Ongoiba, Valérie Gagné et Lili Tanguay et Caroline Dumont étant inspectrices en bâtiment, monsieur Frédéric Fortier et monsieur Samuel Surprenant, conseiller en urbanisme, à titre d'inspecteur adjoint et fonctionnaire désigné adjoint chargé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q -2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q -2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que madame Lili Tanguay n'est plus à l'emploi de la Municipalité et de la MRC de Montmagny;



EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Stéphanie Roy et appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet retire le nom de madame Lili Tanguay comme fonctionnaire désigné, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q -2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q -2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Mélissa Gagné, Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Caroline Dumont, Frédéric Fortier et Samuel Surprenant à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement;

ADOPTÉE

23-10-201

DEMANDE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS — 21 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité à reçu une demande pour le souper italien prévu le 21 octobre 2023 dans le but de payer l'orchestre au montant de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER une somme de 300 \$ pour l'activité du 21 octobre 2023.

ADOPTÉE

23-10-202

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) — NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;





CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ADOPTÉE

23-10-203

ADHÉSION DÉFINITIVE RREMQ

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet par sa résolution no 23-10-203 a pris la décision d'adhérer à ce régime;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, en date du 11 juin 2012;

ATTENDU que les employés de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par madame Alice Lenoir, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1°que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

2°que cette adhésion soit effective au 1er janvier 2024;

3°qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée;

4°de fixer la cotisation salariale à 3 % du salaire admissible;

5°de fixer la cotisation patronale à 3 % du salaire admissible;

6°que <u>la directrice générale</u> soit autorisée à attester pour et au nom de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet du consentement de celle-ci aux



obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

7°que la directrice générale soit autorisée à transmettre à Desjardins, administrateur du volet à cotisation déterminée du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime;

ADOPTÉE

SUIVIS

Info

CPE-Rencontre du Maire avec le ministre de la Famille

Monsieur le maire nous informe que le 28 septembre 2023 a eu lieu une rencontre virtuelle avec le ministre de la Famille. Monsieur le maire était accompagné de gens de la MRC ainsi que de la gestionnaire du projet.

Pumptrack

Monsieur le maire nous informe que la Municipalité fait plusieurs demandes de financement dans le but de pouvoir offrir un pumtrack à la population à l'été 2024.

Compte rendu de la Boulangerie

Monsieur le maire nous informe que la peinture du côté ouest du 187, rue Boutin a été faite cet été et que la municipalité à pour but de faire une façade par année pour revamper ce bâtiment.

INFORMATION DU MAIRE

Info

Monsieur le maire nous informe que les prévisions budgétaires pour la réfection du rang Saint-Isidore sont de 3 669 182,77 \$ et qu'une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère du Transport.

CORRESPONDANCE

23-10-204

<u>SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL -22^E ÉDITION – FONDATION HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de la Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 relativement aux dons a été épuisé;

IL EST PROPOSÉ par madame Alice Lenoir, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REFUSER la demande de participation à cet événement.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-10-205

OFFRE DE SERVICE — SURVI-MOBILE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire optimiser le service incendie à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une offre de service de 1550,00 \$ avant taxes pour la première année d'utilisation (incluant les frais d'installation, mais excluant le téléviseur);



23-10-206

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée de 3 ans et que l'offre de service indique que le coût annuel pour les deux années subséquentes serait de 1000 \$ avant taxes et ce majoré de 3 % par année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michaël Mailhot, appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de service de CAUCA;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la mise en place de l'application survi-mobile pour les pompiers;

ADOPTÉE

TRANSPORT

SOUMISSION — DÉNEIGEMENT RUE PHILIPPE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyé trois invitations à soumissionner pour le déneigement de la rue Philippe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu qu'une soumission pour le déneigement de la rue Philippe soit :

9312-2844 QC inc.

2023-2024 5 950 \$ taxes incluses 2024-2025 6 150 \$ taxes incluses 2025-2026 6 450 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER le contrat au seul soumissionnaire soit 9312-2844 QC inc.

ADOPTÉE

23-10-207

<u>SOUMISSION — DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES ET DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyé trois invitations à soumissionner pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu qu'une soumission pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux soit :

9312-2844 QC inc.

2023-2024 11 509 \$ taxes incluses 2024-2025 11 920 \$ taxes incluses 2025-2026 12 331 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Michaël Mailhot, appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER le contrat au seul soumissionnaire soit 9312-2844 QC inc.

ADOPTÉE



23-10-208

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

POLITIQUE FAMILIALE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

<u>DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT — LE BOISÉ DES APPALACHES (PHASE 3)</u>

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour 9 terrains;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour le lotissement des terrains en date du 29 septembre 2023;

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Accepter le projet de lotissement de plus de 9 terrains dans le but de les vendre sur le lot 6 572 953 (partie de lot) sur la Route 283 par le demandeur, Marc-Antoine Garon, Le Boisé des Appalaches. L'article 3.9.1 du règlement de lotissement mentionne que si une opération cadastrale à pour but de créer 5 terrains ou plus, ce qui selon le règlement doit être soumis au comité d'urbanisme avant d'être présenté au conseil Municipal.

ADOPTÉE

23-10-209

<u>DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT — LOTS 6 046 852, 6047 188 ET 6 047 189 ARGOUSIER TALCO INC.</u>

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu une demande de permis de lotissement pour 8 terrains;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme à fait une recommandation favorable pour le lotissement des terrains en date du 29 septembre 2023;

ATTENDU QUE le chemin est accessible au service d'urgence;

ATTENDU QU'UN endroit est prévu pour faire demi-tour en véhicule au bout du chemin privé :

Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;





ACCEPTER le projet de lotissement de plus de 8 terrains, situés sur les lots 6 046 852, 6 047 187, 6 047 188 et 6 047 189, dans le but de vendre, par le demandeur, Argoursier Talco inc. L'article 3.9.1 du règlement de lotissement mentionne que si une opération cadastrale à pour but de créer 5 terrains ou plus, ce qui selon le règlement doit être soumis au comité d'urbanisme avant d'être présenté au conseil Municipal.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

23-10-210 <u>DEMANDE</u> — <u>AMIS DE PANET</u>

ATTENDU QUE les amis de Panet Inc. servent plus de 100 repas par mois;

ATTENDU QU'ils utilisent la salle communautaire pour la préparation des

ATTENDU QUE l'année dernière la Municipalité avait autorisé Les Amis de Panet inc. a érigé un garde-manger dans la salle communautaire, et ce à leur frais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REFUSER la demande des Amis de Panet inc., et ce dans le but de préserver le plus de place dans la salle communautaire utilisée par tous les citoyens;

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

PÉRIODES DE QUESTIONS

23-10-211 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, APPUYÉ PAR madame Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE LEVER la séance du conseil municipal du 2 octobre 2023, à 20 h 55.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le Maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,

Maire

Annick Grégoire-Begin,

Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578



